



Le 22 mars 2021

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 4 juin 2020 (14ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 11 et le 15 mars 2021

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
11/03/2021	390 000	48,823	19 040 775	CEUX/TQEX/XPAR
12/03/2021	410 000	49,044	20 107 835	CEUX/TQEX/XPAR
15/03/2021	110 993	49,320	5 474 141	CEUX/TQEX/XPAR
Total sur la période	910 993	48,983	44 622 751	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>